

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SENS NORD-EST / SOURCES DES SALLES

N°39-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lundi 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, à quatorze heures le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est / Sources des Salles s'est réuni ZA les Bas Musats à la Salle de Malay les Grand, sous la présidence de Mr BERTIN Lionel.

Membres présents :

1 Mr ROUSSELLE	26 Mr BENETON	51	76
2 Mr PINGAL	27 Mr VANHOVE	52	77
3 Mr PESLE	28	53	78
4 Mr GRELLAT	29	54	79
5 Mme MIDON	30	55	80
6 Mme LAUGAUDIN	31	56	81
7 Mr DEN DEKKER	32	57	82
8 Mr POUTHÉ	33	58	83
9 Mr VIARD	34	59	84
10 Mr MASSÉ	35	60	85
11 Mr PEREZ	36	61	86
12 Mr MAISON	37	62	87
13 Mr CHABIN	38	63	88
14 Mr PERTIN	39	64	89
15 Mr LEPRETRE	40	65	90
16 Mr PARIS	41	66	91
17 Mr BERTIN	42	67	92
18 Mr DEVILLE DEPERIERE	43	68	93
19 Mr SAINTE CROIX	44	69	94
20 Mr CHARIOT	45	70	95
21 Mr DELAGNEAU	46	71	96
22 Mr DUPRÉ	47	72	97
23 Mr BOURDON	48	73	98
24 Mr ARNAULT	49	74	99
25 Mr LAVENTUREUX	50	75	100

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
 Reçu en préfecture le 12/12/2023
 Publié le 12/12/2023
 ID : 089-200073351-20231212-D39_2023-DE

Pouvoirs : Mr NION Christophe à Mr DEVILLE DEPERIERE Christophe, Mr VIOLETTE Christophe à Mr LAVENTUREUX Claude, Mme STRABA Nadège à Mr BOURDON Jacques, Mr LOISON Olivier à Mme LAUGAUDIN Chantal

Etaient présents : David GRANGEON, Directeur, Mr Frédéric MEUNIER, Responsable Technique, Mme Karen LAVEAU, Secrétaire/Comptable

Absents excusés : Mme MOSIMANN Sylvie, Mr ETCHETO Philippe, Mr HAVARD Pascal

Secrétaire de séance : Mr LAVENTUREUX Claude

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SENS NORD-EST / SOURCES DES SALLES

N°39-2023

27 membres sont présents. Le quorum n'est pas nécessaire car l'assemblée est réunie en 2^{ème} session car le quorum non atteint lors de la séance du 28/11/2023. L'assemblée peut délibérer et 4 pouvoirs sont donnés.

Objet : prix de l'eau au 01/01/2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 089-200073351-20231212-D39_2023-DE

Vu L'article 2224-12-4 du CGCT impose un vote annuel de la tarification de l'eau.

Vu la délibération N° 32-2017 du 06 juillet 2017 actant le règlement intérieur du syndicat qui prévoit le vote du prix de l'eau avant le 30 novembre de l'année N-1.

Vu la délibération n° 21-2014 du 20 Novembre 2014 actant la réduction de la surtaxe de la commune de Planty à 21 ans à 0.61 € du m3

Vu la délibération n° 12-2022 du 22 mars 2022 actant l'adhésion de la commune de Saint Maurice aux riches hommes et l'instauration d'une surtaxe de 0.60€/m3 sur 20 ans.

Vu la délibération n° 01-2022 du 12 janvier 2022 actant le choix du mode de gestion après la fin du contrat de DSP

Vu la délibération n° 06 – 2023 du 28 mars 2023 modifiant la délibération n° 22 – 2022 suite aux observations de la préfecture

Il est proposé après validation des membres du bureau les tarifs syndicaux suivants, ces derniers sont définis Hors Taxes :

	2023		2024	
	Abonnement annuel	Prix au m3	Abonnement annuel	Prix au m3
Les Communes du syndicat	16,00 €	0,6700 €	16,00 €	0,6700 €
Planty (surtaxe de 0,61€/m3 jusqu'en 2031)	16,00 €	0,6700 + 0,61 € = 1,2800 €	16,00 €	0,6700€ + 0,61 € = 1,2800 €
Saint Maurice aux Riches Hommes (surtaxe de 0.6€/m3 jusqu'en 2042)	16,00 €	0.67€+0.60€=1.27€	16,00 €	0.67€+0.60€ =1.27€
Vente en Gros			16.00 €	0.70 €

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SENS NORD-EST / SOURCES DES SALLES

N°39-2023

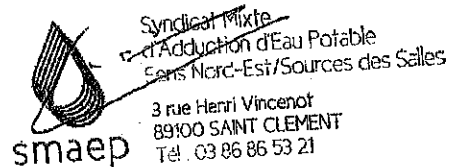
Concernant la régie Viv'eau, les membres du bureau syndical propose la tarification suivante Hors Taxe :

	2023		2024	
	Abonnement annuel	Prix au m3	Abonnement Annuel	Prix au m3
Tarifs Viv'eau	40.00 €	0,9600 €	40.00 €	0.9600 €

Le Comité Syndical,

- ✓ Après avoir entendu son président,
- ✓ Après avoir délibéré à l'unanimité,
- ✓ Décide d'accepter les tarifs proposés ci-dessus
- ✓ Charge Le Président de l'exécution de la présente délibération
- ✓ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération
- ✓ Cette délibération sera transmise par courrier et par mail au service consommateurs de la SAUR

Pour extrait conforme,
Le Président, Lionel BERTIN



Date de convocation : 29/11/2023
Date de publication : 05/11/2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 089-200073351-20231212-D39_2023-DE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 089-200073351-20231212-D39_2023-DE